

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du Mardi 03 mars 2020 à 18 h 15

Sous la Présidence de Monsieur Alain METGE, Maire

L'an deux mille vingt et le trois du mois de mars, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

PRÉSENTS : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Déjean, Jocelyne Dupuy, Gilbert De Sacramento, Alain Metge, Yves Micas, Romain Nunez, Didier Piquemal, Annie Rouquette, et Danièle Vigneaux

ÉTAIENT EXCUSÉS : Jean-Paul Foncel et Chantal Thibout

ABSENTS : Paul Rogalle

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Romain NUNEZ** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ Approbation

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 18 février 2020 : rectifier la délibération 2020-08

➤ DELIBERATIONS

N° 2020-15 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget général : 209 264,89 €
11 voix Pour - 0 Contre - 1 Abstention

Le Conseil Municipal affecte le résultat en réserves (exercice 2020 c/1068 investissement).

N° 2020-16 : Approbation compte de gestion budget général
11 voix Pour - 0 Contre - 1 Abstention

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

N° 2020-17 : Autorisation recrutement agents contractuels pour remplacer agents publics momentanément indisponibles
12 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal autorise ces recrutements.

N° 2020-18 : Statuts du nouveau groupement syndical forestier de l'Artillac
(substitution au syndicat mixte de l'Artillac)

12 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts.

N° 2020-19 : Transfert location parcelle « ensales » de Monsieur Richalley à l'association CETA OCCITANIE

1 voix Pour - 9 Contre - 2 Abstentions

Le Conseil Municipal rejette la demande de l'association CETA.

La séance est levée à 20 h.

Alain METGE,
Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a cursive 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.